



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
DU 3 MARS 2020
(Visioconférence Guadeloupe / Martinique)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 3 mars 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Avis du Conseil académique préalable à la nomination du directeur de l'école doctorale 589

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur la nomination de M. le PR Andreï Doncescu en qualité de directeur de l'école doctorale 589.

Résultat du vote	<i>Nombre de membres</i>	62
	Nombre de membres présents ou représentés	46
	Nombre de votants	38
	Vote blanc ou nul	5
	Vote contre	8
Avis : FAVORABLE	Vote pour	25

La proposition de nomination de M. le PR Andreï Doncescu en qualité de directeur de l'école doctorale 589 a été approuvée à la majorité des membres du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 16 mars 2020

Le Président de l'Université des Antilles

